

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV.

MONTREAL, 6 MAI 1893.

No. 18

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposés à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

DEMAGOGIE CLERICALE

Le CANADA-REVUE, après avoir tout mis en œuvre pour éviter les extrémités auxquelles il se trouve aujourd'hui poussé, a intenté à l'Archevêque de Montréal un procès en dommages pour la somme de cinquante mille dollars.

Ce n'est pas avec gaité de cœur que nous avons pris cette décision pénible à l'égard d'un personnage aussi éminent de notre société.

Nous avons épuisé tous les moyens d'apaisement, de conciliation et même tous les modes de concession compatibles avec notre dignité d'hommes.

À nos demandes d'informations, à nos questions, à nos sollicitations, on a répondu par des bagatelles ou par des injonctions arbitraires, auxquelles nous ne pouvions pas nous soumettre.

Le droit d'être entendus nous a été nié, et malgré notre condescendance filiale nous avons d'ores et déjà été rejetés loin du sein d'une Eglise à laquelle nous n'avons pas démerité d'appartenir.

Ce suprême appel à l'autorité ecclésiastique qu'on nous reproche de n'avoir pas fait nous l'avons par deux fois réitéré et deux fois il nous a été refusé avec une recrudescence de dureté.

On nous a demandé de nous soumettre d'avance à un verdict dont on nous dissimulait la teneur.

En gens de cœur nous avons rejeté loin de nous la paix à tel prix, et nous sommes rentrés en nous-mêmes avant d'agir.

On rêvait d'étouffer notre voix lorsque nous n'avions laissé entendre que des paroles de vérité! Était-ce notre faute si la vermine s'était mise dans le manteau que nous avions vénéré dès notre jeune âge? Étions-nous coupables si le loup ravisseur avait souillé le troupeau? Étions-nous punissables d'avoir lancé le cri d'alarme lorsque le pasteur dormait?

Réflexion faite, nous avons continué notre tâche sans nous arrêter ni aux coups ni aux menaces.

Tout le menu fretin qui frétille sous le dôme archiepiscopal à sursauté et spéculé sur notre ruine.

Les circulaires confidentielles les plus virulentes ont été élaborées dans les officines bien pensantes pour écraser l'*Infâme*.

L'*Infâme* c'était nous, par un curieux retour des choses d'ici-bas !

Les mandements et les lettres, les visites et les confessionnaux ont servi à démolir notre œuvre, le CANADA-REVUE, le premier journal qui ait eu le cœur d'imprimer ce que pas un Canadien intelligent ne manque de répéter chaque soir.

Un premier résultat a été partiellement atteint. Bombardé de toutes parts, tiraillé à droite et à gauche, sapé dans sa base, le vaillant défenseur de nos libertés a failli sombrer, et aurait disparu s'il ne s'était pas trouvé là des hommes qui nous ont soutenus de leur travail et de leur dévouement.

Nous avons pensé que d'aussi tristes attentats appelaient vengeance, que nous vivions dans un pays où chaque citoyen avait droit à sa somme complète de liberté que lui octroie la constitution, et qu'après tout, un chien peut parfaitement regarder un évêque.

Nous avons, pour protéger nos intérêts, résolu de poursuivre l'Archevêque de Montréal, signataire du mandement publié dans tous les journaux de la province, et d'exiger de lui un montant raisonnable de dommages en compensation du tort qu'il nous avait injustement et illégalement causé.

L'autorité ecclésiastique reste parfaitement intacte ; nous n'attaquons que son intrusion en matière civile, et nous réclamons le droit de nous prévaloir des lois du pays qui assurent à tous les citoyens la complète jouissance de leurs biens.

A quel démoralisant spectacle n'avons-nous pas assisté !

Le CANADA-REVUE s'était à peine adressé aux tribunaux pour sauvegarder sa propriété que la démagogie cléricale a pris les armes.

Les foules ont été convoquées du haut de la chaire pour protester contre l'application de la loi à des citoyens justiciables.

Le troupeau a été raccolé pour glorifier le mépris des tribunaux.

En face de la Suprême Justice, *patiens quia eterna*, on a cherché à étayer le verdict de quelques fanatiques hypnotisés par un dévergondage de menaces et d'insultes contre nous.

Enfin :

Le premier ministre d'une province, le maire d'une cité, un juge même, ont prêté leur concours à la réunion d'une poignée de brailards décidés à proclamer qu'il y avait chez nous un pouvoir au-dessus de la loi, un Etat dans l'Etat, un homme qui n'était pas responsable de ses actes au code, protecteur de nos droits et guide de nos devoirs.

A tous ceux qui ont cru nous flétrir nous pardonnons les injures qui ont été déversées sur notre compte. La confiance que nous avons dans la justice de notre cause nous permet de mépriser les frasques de tous ces entrepreneurs de succès électoraux.

La cause du CANADA-REVUE repose aujourd'hui entre les mains des hommes qui ont juré de tenir la balance égale entre tous : le pauvre et le riche, le puissant et le faible.

Il peut s'en trouver et il s'en trouvera qui trahiront leur serment, mais nous avons le cœur trop haut pour leur en vouloir ou tenter contre eux des *meetings* d'indignation.

Les cowboys du Nord-Ouest, les vigilants du Texas ont coutume de régler ainsi sommairement les procès. Dans notre humble conscience laïque nous savons puiser assez de respect des institutions de notre pays pour nous en rapporter à leur sain esprit du soin de redresser tous les torts.

Oui, ministre, maire et juge, oui tous les luminignons d'ordre inférieur qui nous avez voulu chasser du prétoire, nous en appelons contre vous à la fois de la justice française et du *fair play* britannique.

Si nous avons tort, qu'on nous condamne et nous baisserons la tête.

Par exemple, nous ne permettrons jamais à trois petits tailleurs de Tooley Street d'accaparer dans leurs mains sceptre et mitre et de décider d'une cause que nous avons déposée aux pieds de notre Souveraine.

ÉCOLES SÉPARÉES D'OTTAWA

Au commencement de février dernier, mon collaborateur *Duroc* publiait un article relatif à la guerre de corsaire au moyen de laquelle l'évêché d'Ottawa avait réussi à faire battre, par 41 voix de majorité, un candidat qui voulait être élu commissaire, afin de faire introduire dans la régie des écoles catholiques d'Ottawa certaines réformes dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

On se rappelle que, pour faire battre ce champion de la justice et de l'économie, Mgr Duhamel avait été obligé de raconter aux vieilles dévotes "qu'un évêque de l'Amérique Centrale, plus jeune que lui, avait été non seulement calomnié, mais encore empoisonné lentement par ses ennemis acharnés".

Les populations s'émurent, M. Moffet ne fut pas élu, ce qui eut pour effet de sauver l'archevêque d'Ottawa de l'empoisonnement dont il était menacé.

Une lettre de M. Moffet, publiée la semaine dernière dans le journal *Le Canada*, donne un regain d'actualité à cette question. Il paraît que les événements se sont précipités dans notre capitale fédérale en ce qui concerne les écoles séparées. Il s'est trouvé une faible majorité pour repousser la candidature de M. Moffet, mais la vaillante lutte qu'il a soutenue a produit une impression telle dans le public, que ses adversaires ont été obligés d'adopter une partie des idées qu'il avait prônées.

On a reconnu par exemple l'illégalité de la contribution mensuelle exigée jusqu'alors. On l'a abolie en théorie mais on la perçoit en pratique, en ayant recours à l'intimidation pour l'arracher à la vanité ou à la crédulité des parents.

M. Moffet calculait, au mois de février, que les 3,300 enfants catholiques payaient annuellement aux Frères et aux Sœurs, en livres et papeterie, la somme de \$14,850, ce qui ne les empêchait pas de payer en outre une rétribution mensuelle de 20 cts, qui, pour dix mois d'école et pour 3,300 élèves, fait encore \$6,600 par année, somme qui était censée être payée pour couvrir les frais des fournitures d'écoles.

Le paragraphe 7 de l'article 32 de la loi des écoles séparées d'Ontario donne aux commissaires des écoles séparées le droit de "percevoir, à leur discrétion, des parents ou tuteurs des enfants qui fréquentent les écoles sous leur contrôle, une somme n'excédant pas vingt cents par mois, de chaque élève, pour payer le coût des livres, papeterie et autres accessoires, et de voir à ce que toutes les écoles reçoivent une série uniforme de livres de classe".

Mais chez une population qui admet le contrôle entier, absolu, universel d'une caste qui se proclame au-dessus de toute autorité civile, les lois ne sont pas une garantie.

Les chers Frères et les bonnes Sœurs ne négligeaient pas de percevoir la rétribution mensuelle, mais on ne fournissait rien aux élèves que l'on forçait, à Ottawa comme ailleurs, à acheter en quantité aussi considérable que possible les livres et la papeterie, ce qui, chez certaines familles, représentait une dépense annuelle de \$15 à \$18.

M. Moffet demandait que la rétribution mensuelle fut supprimée, puisqu'elle ne servait pas à l'objet pour lequel elle avait été créée et que le Bureau des Commissaires d'École prit en mains la vente des fournitures.

Il voulait aussi réduire la taxe sur la propriété qui, chez les catholiques, s'élevait à \$6.50 par mille, tandis que chez les protestants elle n'était que de \$4.50 par mille.

Pour combler le déficit, il conseillait l'économie, la diminution du nombre des professeurs qu'il voulait réduire à la même proportion chez les Canadiens-français que chez les Irlandais catholiques, etc.

Ce louable projet eut pour effet d'ameuter contre lui toute l'engeance hypocrite qui fait la pluie et le beau temps dans certains quartiers voués à l'encroûtement perpétuel. Voici la lettre ouverte que M. Moffet adressait récemment à M. Euclide Lavoie, président des commissaires des Écoles séparées d'Ottawa :

MONSIEUR,

Permettez-vous que je vous parle aujourd'hui d'une question que j'ai soulevée pendant la dernière élection d'un commissaire d'école, et que votre bureau a paru, un peu plus tard, décider suivant les prétentions que j'avais émises.

Vous savez que j'ai attaqué la contribution du mois comme illégale, tant que vous ne fourniriez pas les livres de classe en retour, et surtout tant que votre série de livres ne serait pas uniforme.

Votre bureau, aussitôt la lutte terminée, a, paraît-il, demandé l'avis de quelques avocats. Il faut croire que cet avis a été conforme à celui que j'émettais, puisque, quelque temps après, votre bureau adoptait une motion, qui disait en substance qu'après les prochaines vacances votre bureau se conformerait à la loi, et que les livres seraient fournis gratuitement aux élèves, en retour de la contribution du mois, de 20 cents.

Jusque-là, tout est bien. Cela montre un bon cœur et de bonnes dispositions de votre part, et surtout, que votre taxe du mois, jusque-là, était illégale. Mais si cette taxe était illégale, pourquoi avez-vous continué à la percevoir depuis ? Votre devoir, dans mon humble opinion, — je pourrais cependant avoir une opinion erronée, — était de dire aux Frères et aux Sœurs de cesser de demander cette taxe du mois aux élèves.

Mais ce n'est pas ce qui a été fait : du moins les apparences l'indiquent, car dans plusieurs classes les instituteurs ont continué à demander et percevoir cette taxe, et je n'ai aucun doute que votre secrétaire trésorier a continué à l'encaisser.

Je ne vous fais pas ces plaintes pour moi personnellement, car je dois vous dire que depuis le mois de février dernier la taxe n'a pas été demandée à mes enfants, bien qu'elle l'ait été dans les classes où ils étudient. De plus, quand bien même on me l'aurait demandée, je ne l'aurais pas payée.

C'est donc pour ceux qui ne sont pas au fait de tout ce qui s'est passé, et à la demande de plusieurs qui se plaignent d'être ennuyés par leurs enfants, par cette demande de contribution mensuelle, illégale suivant eux et suivant moi, que je vous écris.

Vous me direz que ces derniers sont libres de ne pas payer, s'ils savent que la taxe est illégale.

Pas si libres que vous croyez, M. le président. Je vais vous conter comment le tour s'exécute.

L'enfant arrive à la maison et demande son "mois". Le père répond qu'il ne le paiera pas, que la taxe est illégale, etc., etc.

L'enfant s'en va à l'école. Quelques jours après, nouvelle demande, et cette fois accompagnée de pleurs. Le maître ou la maîtresse, dit l'enfant, le demande, le "mois". Alors la mère, au cœur toujours tendre, donne au cher petit le "mois", hors la connaissance du père, et c'est ainsi que le tour s'exécute.

Tenez, voici un exemple tout récent. A la date du 18 avril 1893, j'écrivais la lettre suivante à l'institutrice de ma petite fille, à l'école de la rue Murray :

"MADAME,

"Ma petite fille, Marie-Anne, m'a, hier et aujourd'hui, demandé sa contribution du mois, parce que vous la demandez, paraît-il, à toutes les élèves qui n'ont pas encore payé. Elle m'informe aussi que ce matin vous avez nommé les élèves qui n'avaient pas encore payé leur contribution, en l'omettant elle-même, cependant.

"Je regrette cette pratique qui a pour effet d'humilier les enfants dont les parents sont trop pauvres pour payer la contribution du mois, ou ont d'autres raisons pour ne pas vouloir la payer.

"Quant à moi, je refuse de payer cette contribution, parce qu'elle est illégale, et le bureau des commissaires aurait dû vous mettre au courant de ce fait."

Telle est la lettre que j'ai écrite, et elle a eu le meilleur effet ; je n'ai plus entendu parler de taxes du mois, ni vu de pleurs aux yeux de mon enfant.

Agrérez, Monsieur le président, l'expression sincère de mon plus entier dévouement.

FLAVIEN MOFFET.

M. Moffet n'a pas eu l'hiver dernier la satisfaction de voir apprécier à sa juste valeur le civisme dont il faisait preuve en osant braver l'autorité épiscopale pour combattre les abus qu'elle avait encouragés et qu'elle prenait sous sa haute protection. Il peut se consoler à la pensée que les événements lui ont donné raison. Bon gré mal gré, il faudra bien qu'elles s'effectuent les réformes qu'il préconisait.

Il aura été conspué, honni, montré au doigt, accusé d'impiété, voué aux gémonies, presque excommunié pour avoir osé dire la vérité que personne n'osait dire. Il aura subi le sort de tous les réformateurs qui, eux, ne récoltent que la persécution et l'ingratitude, tandis que la bonne semence qu'ils ont jetée en terre germe et fructifie.

Le courant d'opinion qu'il a déterminé par son attitude courageuse et patriotique a déjà entraîné malgré eux dans le mouvement réformateur ceux-là mêmes qui l'avaient combattu. Vous verrez qu'ils finiront par s'attribuer le mérite de ces réformes qui leur ont été arrachées malgré eux.

L'homme désintéressé, qui a bravé leur colère et leurs anathèmes pour rendre service à ses concitoyens, a été considéré comme un réprouvé à cause de ses idées progressistes. Pour lui avoir volé son programme et l'avoir appliqué d'assez mauvaise grâce, ses persécuteurs seront probablement canonisés un de ces quatre matins.

C'est presque toujours ainsi que cela s'arrange sur notre infime planète où trône un être prétendu intelligent qui s'appelle l'homme, et pour le service duquel le soleil, la lune et les étoiles ont été créés au dire des gens à bons

principes, partisans de l'autorité cléricale en fait de système d'instruction publique.

Pour moi qui crois, malgré tout, à l'éternelle justice, je vois dans cet invariable écrasement du mérite et dans ce triomphe également invariable de l'intrigue et de la bassesse, la preuve qu'il existe ailleurs des mondes mieux doués que le nôtre, où les comptes doivent se régler d'une façon beaucoup plus équitable qu'ici, et où les intrigants qui gouvernent si mal notre société sublunaire ne seront admis qu'après un stage bien long, qu'ils emploient à s'élever à la hauteur intellectuelle et morale d'un paysan honnête.

C'est égal, c'est quelque chose que de pouvoir se rendre le témoignage que l'on a contribué, si indirectement que cela puisse être, à modifier dans le sens du progrès, de l'honnêteté et de la justice, le milieu dans lequel on vit.

Qu'importe que le vulgaire nous tienne compte ou non de ce que l'on a fait dans l'intérêt du public! La satisfaction du devoir accompli est une jouissance tout à fait inconnue à l'être servile qui prend le temps comme il vient, accepte partout le fait accompli, se prosterne devant toutes les hontes appuyées par la force, rend hommage au vice doré, approuve toutes les turpitudes des puissants, et n'a qu'un souci: sacrifier les autres à son propre intérêt.

L'honnête homme la connaît cette satisfaction, et, tout bien considéré, il n'a rien à envier à ceux qui croient assurer leur propre salut en damnant les autres et en s'octroyant à eux-mêmes des paquets de bénédictions à n'en plus finir.

JUSTUS.

Exemptions de Taxes

La question des exemptions de taxes est entrée dans une période aigüe à Québec.

On sait que la municipalité a voulu exiger du Séminaire de Québec comme de tout autre particulier le paiement de l'eau au *pro rata* de la valeur des propriétés qui lui appartiennent.

Le Séminaire a résisté en prétendant ne payer que la valeur courante de l'eau qu'il consomme.

Mais la ville, qui prétend que le paiement de l'eau suivant l'évaluation des propriétés comprend non-seulement le prix de l'eau mais la participation de chacun aux dépenses faites en vue de protéger la propriété des citoyens contre le feu, a tenu bon, et décidé de couper l'eau, la somme fixée n'ayant pas été payée le premier mai.

Les choses en sont là.

L'hon. F. Langelier, consulté au sujet des prétentions de la cité et de l'argument que la protection contre les incendies a diminué le taux des assurances, dit :

Cela constituerait un excellent argument pour augmenter le prix de la fourniture de l'eau aux communautés religieuses, si elles étaient assujetties aux taxes municipales. Mais vous savez que la loi les en exempte. Elles ont donc droit d'avoir gratuitement tous les services municipaux que les taxes sont destinées à payer, le service des incendies comme les autres. Si la ville dépense de l'argent pour améliorer ses services, elles ont droit d'en profiter sans payer.

Ce que vous venez de me dire explique, je crois le mouvement qui s'est fait dans le Conseil pour augmenter le prix de la fourniture de l'eau aux communautés religieuses. On veut probablement leur faire payer indirectement des taxes dont la loi les exempte. Je ne puis approuver une semblable manière de procéder. Si l'on veut faire disparaître l'exemption de taxes dont jouissent les communautés religieuses, qu'on le dise franchement, et que l'on s'adresse à la Législature. Mais tant que la loi accordera une exemption de taxes à ces institutions, on devra s'y conformer, et ne pas chercher à l'é luder d'une manière indirecte.

Nous approuvons entièrement la manière de voir de l'hon. M. Langelier.

Ayons donc le courage d'agir en hommes et non pas en enfants.

A quoi bon éluder la vraie question.

Le temps est venu d'abolir les exemptions de taxes qui sont la ruine des contribuables.

Prenons le taureau par les cornes. Quelles sont les raisons invoquées par le Supérieur du Séminaire de Québec, Mgr Paquet, pour réclamer l'exemption de taxes?

Il vient de les formuler dans une lettre publique qui nous met parfaitement à l'aise pour traiter la question :

Pourquoi a-t-on exempté des taxes les propriétés possédées et occupées pour les fins d'éducation et de charité? La législature a reconnu, avec raison et sagesse, qu'il n'était que juste d'exempter des taxes les

institutions qui se dévouent au bien public et qui font le plus souvent, ce que la ville devrait faire, mais qu'elle n'est pas en état d'accomplir.

Là où l'on fait erreur, c'est lorsque l'on compare ces maisons avec les propriétés possédées pour le revenu, avec les propriétés de l'industriel, du négociant ou du rentier. La différence entre les propriétaires est bien grande, puisque les uns dépensent tout ce qu'ils possèdent et se dépensent eux-mêmes pour le bien public, et que les autres travaillent pour eux, pour améliorer leur condition et s'enrichissent souvent aux dépens du public.

Parfaitement

Tant que le public a cru que les institutions d'éducation et de charité dépensaient tout ce qu'elles possédaient, il eût été stupide de demander le paiement de taxes qui seraient sorties de la poche droite d'un individu pour rentrer dans sa poche gauche.

Mais, lorsque les institutions se sont enrichies scandaleusement, lorsqu'elles ont envahi toute une ville, lorsqu'elles ont immobilisé, au point de vue de la taxation, le tiers de la propriété, lorsque les Supérieurs des Jésuites sont venus jurer qu'ils faisaient cinquante pour cent de bénéfice sur chaque élève, soit 60 mille dollars par année, on a compris que l'exemption de taxe n'avait plus de raison d'être.

Du moment où les ordres et communautés se font spéculateurs en terrains ou marchands de soupe, qu'ils payent comme tout citoyen.

Voilà le principe et il triomphera.

Il n'y a pas de *radicalisme* là dedans, il n'y a rien que du bon sens et de la justice.

La *Vérité* l'avoue, elle-même.

Il n'est pas nécessaire, dit-elle, qu'un homme soit un farouche radical, un mangeur de prêtres, pour être favorable à la taxe sur les propriétés ecclésiastiques. Il suffit qu'il soit simplement libéral, libéral très modéré; il peut même ajouter *conservateur* ou *catholique* à son titre de libéral.

Les conseillers municipaux de Québec qui veulent imposer à nos communautés religieuses une taxe odieuse, ne sont pas des Robespierres, des Dantons et des Marats. Ce sont de très paisibles *libéraux* ou des *libéraux-conservateurs*, aussi *modérés*, pour le moins, que M. Marchand ou M. Laurier.

Voilà l'opinion d'un défenseur quand même de l'ultramontanisme.

Aucun doute qu'aujourd'hui tous les hommes sensés et pratiques sont pour l'abolition des exemptions de taxes.

PREUVES A L'APPUI

Nous avons écrit l'autre jour ce qui suit, à propos d'une lettre de M. Monet, le député de Napierville:—

Les Etats-Unis sont sur le point de devenir la grande puissance catholique du monde entier; c'est une évolution parfaitement claire, et pourtant notre clergé tient bon et ferme au régime de protection statutaire sous lequel il vit ici.

Là-dessus, l'*Evènement*, pris subitement d'une louable curiosité, nous demande:—

“S'il nous serait possible de fournir des preuves de cet avancé?”

Nous nous empressons de porter à sa connaissance toutes les preuves qui pourront l'éclairer en la matière.

Nous ne nous servirons pas pour cela de brochures protestantes où la jalousie joue un grand rôle; nous prendrons une bonne vieille revue bien catholique, le *Correspondant* du 10 décembre 1892, qui contient un remarquable article du Vte de Meaux sur la *Diversité des Cultes aux Etats-Unis*, où nous trouvons ce qui suit:—

En attendant qu'au milieu des Eglises évangéliques encore en paix éclatent les combats destinés à les déchirer, on voit se développer à côté d'elles les deux puissances opposées entre lesquelles elles se partageront plus tard. Tandis que, à leur gauche, l'Unitarisme monte, descend et varie sans cesse, à leur droite le catholicisme sur sa base immuable grandit toujours.

Il y a soixante ans, Tocqueville admirait déjà quelle place il prenait dans cette société nouvelle. “L'Amérique, disait-il, est le pays le plus démocratique de la terre, et c'est en même temps le pays où, suivant des rapports dignes de foi, la religion catholique fait le plus de progrès... Je suis porté à croire que nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts, les uns sortant entièrement du christianisme, et les autres entrant dans l'Eglise romaine.”

Lorsque Tocqueville faisait cette observation et cette conjecture, il n'avait pas encore sous les yeux les multitudes que la vapeur devait bientôt amener de l'Irlande et de l'Allemagne aux Etats-Unis. Depuis cette époque l'émigration a singulièrement grossi la population catholique et c'est à conserver parmi cette population la foi héréditaire bien plutôt qu'à la répandre parmi les dissidents qu'un clergé trop peu nombreux a dû principalement se consacrer. Aujourd'hui les choses changent. D'une part, le clergé se multiplie; l'Eglise des Etats-Unis, qui tirait jadis ses prêtres du dehors, les enfante désormais avec une fécondité chaque jour croissante. D'autre part, on peut dès à présent prévoir le moment où l'émigration se ralentira où les Etats-Unis voyant se peupler rapidement leurs terres désertes se fatigueront de l'accueillir. Alors une tâche plus épineuse incombera au clergé catholique: après avoir conservé, il faudra qu'il acquierre. Sans perdre de vue les fidèles dont il a la garde, il se tournera plus fréquemment vers les dissidents qu'il lui importe de ramener. Il sait d'ailleurs comment les aborder; l'œuvre à entreprendre ne

lui semblera pas nouvelle, seulement elle l'occupera davantage.

Sur ce sol vierge de l'Amérique, lorsque, d'une part, les races nées catholiques auront continué de grandir non seulement en nombre, mais en sagesse et en puissance, et qu'en s'enracinant elles auront achevé de s'acclimater aux nouvelles institutions politiques ; lorsque, d'autre part, les races nées protestantes se seront familiarisées avec les vieilles institutions religieuses qui s'épanouissent à côté d'elles au souffle de la liberté ; lorsque, déjà chrétiennes, elles se laisseront pénétrer par une foi plus complète et plus pleine, les États-Unis seront cités en témoignage de l'immortelle jeunesse de notre Église, et devant elle s'ouvrira un avenir qui ne sera pas inférieur à son passé.

C. DE MEAUX.

Espérons que cette copieuse citation satisfera messieurs de *l'Événement* !

LIBERAL.

UN PREDICATEUR MODERNE.

LE PÈRE OLLIVIER

Le P. Ollivier, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs qui supplée Mgr d'Hulst, un peu fatigué, dans la chaire de Notre-Dame, illustrée avant lui par le P. Lacordaire, n'est pas seulement un très bon religieux et un prédicateur très éloquent ; c'est encore un homme de beaucoup d'esprit. Il n'est pas défendu à un prêtre d'avoir de l'esprit ; ce privilège n'est pas exclusivement réservé aux esprits forts.

Le P. Ollivier n'est pas un sermonaire du genre solennel ; ce n'est non plus un prédicateur timide ou académique. Il a la parole vive et imagée ; il veut agir et il sait agir sur l'attention des fidèles, bien persuadé que l'oreille est, comme on disait autrefois, " la porte de la conscience ", et qu'un auditoire qui se laisse bercer respectueusement par une parole toujours grave court le risque de s'endormir, de s'assoupir au moins, dans ce saint respect. Aussi, loin de se borner à dominer et à éclairer son public du haut de la chaire, s'attache-t-il plutôt, sans effort d'ailleurs, car sa nature l'y porte et l'y aide, à éveiller et à tenir en haleine la curiosité des écoutants par une prédication toujours vivante. Lui-même respire la vie et il la répand. Il ne hait pas et il ne craint pas d'être familier ; il ne l'est jamais mal à propos : il a retenu ce précepte de *l'Imitation* (L. II, chap. 8) : " Il faut avoir de la charité pour tout le monde, mais il n'est pas à propos de se rendre familier avec tout le monde. "

On m'a conté, chez moi ou ailleurs, sur le P. Ollivier, différentes anecdotes assez typiques et qui peignent l'homme. J'en ai glané quelques-unes pour vous les dire. Les voici

Un jour, je ne sais plus où, le P. Ollivier prêchait, à son ordinaire, d'une façon vive et hardie. Quelques " mères chrétiennes " — il y en a, comme vous savez,

de trop timorées, et la religion a sa prudence, comme la vertu, — commençaient à prendre peur et montraient des mines effarouchées. L'une d'entre elles, qui avait mené sa grande fille au sermon, comme à " une première " édifiante, se lève à la fin, après avoir donné déjà des signes d'alarme, et, s'adressant " à sa demoiselle " : " Allons, Marguerite, viens, mon enfant... " Le P. Ollivier, qui a l'oreille fine, avait entendu. Le surlendemain, en chaire, il raconte l'histoire d'une manière charmante ; il annonce qu'il va prêcher, malgré tout, comme l'avant-veille, — on ne se refait pas. — " Et maintenant, ajoute-t-il, que celles qui veulent emmener Marguerite... " Personne ne bougea, pas même Marguerite, qui était revenue.

Une autre fois, le P. Ollivier venait de monter en chaire, et avait à peine prononcé quelques paroles. Tout son auditoire tournait vers lui des yeux attentifs et se disposait à jouir, sinon à profiter, de son éloquence. Seule, au pied de la chaire, une vieille femme, une de ces dévotes qui n'ont assez souvent de la religion qu'au bout des doigts, s'obstinait à égréner son chapelet. Absorbée par ce dévidage accoutumé, elle semblait inattentive au reste. Le P. Ollivier, brusquement et paternellement, s'adresse à elle : " Ma bonne femme, c'est l'heure du sermon, et un sermon n'est pas un rosaire ; serrez-moi ça... " La bonne femme, d'abord un peu émue et interloquée, serra son chapelet. Comprit-elle qu'il y a des enseignements qui valent mieux que des pratiques, et une façon d'être dévote qui est plus agréable que l'autre à Dieu et aux siens ? Le P. Ollivier voulait, dans tous les cas, le lui faire comprendre, et ne se gênait point pour le dire.

Enfin, une autre fois, — je n'en finirais pas, si je dévidais, moi aussi, tout mon chapelet, — le P. Ollivier arrive dans une église déjà bondée. Toutes les places sont occupées, tous les bancs garnis ; il ne reste plus une seule chaise — pardon, il en reste une, sur laquelle se précipitent ensemble deux dames, venues en retard, l'une et l'autre un peu essouffées par l'empressement, et animées par ce siège de la même chaise, qu'elles ont l'air de vouloir prendre comme à l'assaut. Le P. Ollivier fait signe à un employé de l'église, bedeau ou suisse : " Cette chaise est de trop ; emportez-la dans la sacristie... " L'histoire — ou la légende — ajoute que le Père continua de murmurer entre ses dents, mais presque assez haut pour être entendu : " Je demanderai qu'on me la donne, et je la garderai dans ma cellule : ce sera un souvenir. "

Les souvenirs de cette nature abondent dans la vie oratoire du P. Ollivier, qui a prêché un peu partout avec la même franchise, la même verve et le même succès. Son action, qui est puissante, s'ex-

plique en dehors de la valeur et de l'intérêt des choses qu'il prêche, par ce mélange de hardiesse et de familiarité qui lui donne une force particulière. Il a horreur, je pense, de la prédication froide et distinguée, je veux dire compassée, car le mépris de la foule et des petits moyens qui l'émeuvent ou la gagnent n'est pas, à mon humble avis, une preuve de distinction ni une marque d'autorité chez l'orateur chrétien. Il y a des talents maigres qui ne plaisent pas, malgré la sécheresse très élégante de leurs manières et de leurs sermons.

Bourdaloue lui-même, au grand siècle, le P. Bourdaloue, qui était pourtant un Jésuite, n'hésitait pas à "frapper comme un sourd."

Cela ne signifie point qu'il faille être un prédicateur assourdissant. Le P. Ollivier n'assourdit personne, mais il ne méprise personne, et c'est le premier devoir pour un frère prêcheur.

Toute prédication qui n'est pas d'abord humble, simple, claire et active est une variété du genre didactique ou académique, et rien de plus. L'humilité ne l'empêche pas du reste d'être fière, la clarté d'être profonde, ni la simplicité d'être haute, pas plus que la familiarité ne l'empêche d'être grave et, par surcroît, éloquente, lyrique même, quand le souffle de la foi amène avec lui les beaux mouvements et les belles images, comme par bouffées. Le P. Ollivier est un homme de ce temps qui parle à son temps. Ne le jugez pas sur des anecdotes légères, et ne le condamnez pas, sur le dire des raffinés ou des timides, sans l'avoir entendu.

H. C.

AU JOUR LE JOUR

L'ORTHOGRAPHE

La note académique et, à mon avis, très originale de M. Gréard sur l'orthographe a fait un certain bruit dans plusieurs journaux. J'ai peur, non pas pour M. Gréard, qui n'a rien à craindre, non pas pour l'Académie, qui en a vu bien d'autres, et qui est assez âgée pour n'être plus timide, mais pour l'orthographe elle-même, et, incidemment, pour le sens commun, que cette note dont j'expliquerais plus longuement les qualités, si elle ne venait point d'un de mes maîtres, n'ait pas été parfaitement comprise. Elle a été traduite, et un peu dénaturée, à vue de pays, par des hommes d'esprit qui se sont donné le plaisir de la déchiffrer, sans se donner ou peut-être sans avoir le temps de la réflexion. M. Gréard, qui sait ce qu'il fait et ce qu'il écrit, avait des principes, une méthode, et des intentions. On a pris, je le crains, ses principes pour des caprices, sa méthode pour un système, je veux dire

pour un ensemble de lois arbitraires, et ses intentions pour des exigences. Expliquons-nous poliment et nettement, car la chose en vaut la peine. Ce n'est pas seulement l'alphabet, ce sont les lettres elles-mêmes, si j'ose m'exprimer ainsi, après Voltaire, que touchent les questions d'orthographe, et, là encore, il faut choisir entre la tradition qui est excellente et la routine qui est absurde, entre le progrès qui est une conquête et l'utopie qui n'est qu'une illusion. Raisonnons un peu.

Le 18 janvier 1752, Voltaire, qui fut, lui aussi, un réformateur heureux de l'ancienne orthographe, comme vous savez, écrivait de Berlin à sa nièce, M^{me} Denis : "Ce qu'on vous a dit contre l'orthographe du *Siècle de Louis XIV* ne me fasse convertir pas... Je suis bien aise qu'on ne me fasse que ces chicanes." Auparavant, en 1694, l'année de la naissance de Voltaire, un grammairien assez inconnu, même de ses confrères, René Milleran, avait recommandé la réforme orthographique, dans un livre intitulé : *Les Deux Grammaires françaises*. Il y a, en effet, il y avait déjà en 1694, il y a aujourd'hui plus que jamais deux grammaires, comme il y a deux orthographe et deux langues : l'orthographe et la langue des érudits, puis l'orthographe et la langue du peuple, qui est devenu le peuple souverain ne vous y trompez pas, et qui aime de moins en moins les préjugés. Or, une certaine orthographe sourde et muette (avec ou sans tiret), immobile et immuable, est un préjugé, parce que c'est une orthographe paralytique ou paralysée, comme il vous plaira. Elle regarde trop volontiers, — et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai absolument, — vers la source gréco-latine ; elle est trop obstinément fidèle à des habitudes d'écriture dont quelques-unes sont plus séculaires que raisonnables ; elle ne songe pas assez, en revanche, à l'enseignement de l'école primaire, à l'expansion, et, par suite, à la simplification de notre langage, bref, à l'éducation de la démocratie et à l'apprentissage de notre idiome, caractères compris, par les étrangers.

M. Gréard a montré une fois de plus dans sa note les deux qualités essentielles de son rare esprit : la philosophie qui essaye d'agrandir les choses en ne se bornant pas à les effleurer, et le sens du gouvernement qui cherche à indiquer et à tenir le juste milieu entre les extrêmes.

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois, et avec elle, l'orthographe, sont toujours en mouvement, puisqu'elles vivent. Ceux d'entre nous qui ont des correspondances de famille, — et les plus humbles sont dans ce cas, — peuvent témoigner des modifications de l'orthographe usuelle et domestique depuis le premier Empire, où l'orthographe au moins était

libre, jusqu'à aujourd'hui, où elle l'est moins : nous nous rattrapons, — avec un *ſ* ; mon arrière-grand-père, qui avait fait de petites études, en mettait deux, comme dans trappe, — nous nous rattrapons donc ou nous rattrapons sur autre chose. Il n'y a d'orthographe figée que pour les langues mortes.

“Les publicistes qui ont pris part à ce qu'on a appelé l'agitation orthographique, écrit très spirituellement et très clairement M. Gréard, peuvent se diviser en trois catégories : ceux qui demandent tout, ceux qui n'accordent rien, et ceux qui sont prêts à faire quelque chose”, ou, en d'autres termes, les radicaux, les anarchistes, si vous voulez, les réactionnaires et les progressistes, prudemment mais franchement novateurs, qui combattent, je pense, le bon combat.

Il y a des réformes à faire, puisque aussi bien il a en a qui se font toutes seules : chacun, je crois, tomber d'accord sur cette vérité. “L'unique question, dit encore M. Gréard, que je vous répons d'avoir lu et que je me flatte (pardonnez moi cet amour-propre) d'avoir compris, a toujours été, comme elle est aujourd'hui, de les faire avec mesure et avec opportunité.”

Il faut d'abord les faire avec conviction, et il n'y a pas de conviction sans principes. Voici les principes très français, très modernes, et très judicieux, je n'ose pas dire très inattaquable, des libéraux. Ici je dois, de nouveau, laisser la parole à M. Gréard lui-même : “L'étude de la langue française est devenue la base de l'enseignement primaire, et l'enseignement secondaire moderne y cherche son principal appui. Des milliers de maîtres enseignent à des millions d'enfants. Il faut qu'au jour de l'épreuve finale toute cette jeunesse soit dressée à écrire correctement... D'autre part, tandis qu'on apprend à l'étranger la langue française, nous nous efforçons nous-mêmes d'en répandre l'usage dans nos colonies et dans les pays qui les environnent... Pour mettre à la portée de tous ceux qui en ont besoin un instrument plus commode, on a demandé que le mécanisme de la langue fût revisé et l'orthographe simplifiée...” Je me permets en outre d'appeler votre attention sur la phrase suivante, que quelques critiques du projet de réforme dont je vous entretiens ont trop négligée : “En d'autres pays, en Allemagne surtout ce travail de simplification a été résolument entrepris et se poursuit.” Voilà les principes des libéraux, qui ne sont, daignez le croire, ni des illettrés, ni des révolutionnaires : intérêt grave d'éducation nationale, de relations étrangères, d'expansion coloniale. Ce n'est pas rien. Et quand l'Académie française, notre Sénat littéraire, deviendrait ainsi “le Grand Conseil des

instituteurs et des grammairiens de France,” y verriez-vous, je vous prie, un inconvénient ?

Après les principes, la méthode, car il en faut une, et il y en a une. Le grand positiviste Littré, derrière lequel se retranche M. Gréard, comme derrière une autorité inexpugnable, l'a nettement formulée : “Les modifications orthographiques étant inévitables, dit Littré, il importe qu'elles se fassent avec jugement. Or, le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant (j'imagine, entre parenthèses, que l'histoire même de notre orthographe en est bien la preuve), et le système doit être de combiner ces simplifications, de manière qu'elles soient graduelles et conséquentes, et qu'elles s'accommodent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie.” Peut-on souhaiter, je vous le demande de bonne foi, plus de logique et plus de mesure, et une pareille méthode, judicieusement appliquée, ne présente-t-elle pas toutes les garanties ?

Suivent dans la dernière partie de la note, sur laquelle je n'ai pas malheureusement le loisir d'ap-puyer, diverses applications que propose, sans fracas et sans autoritarisme, M. Gréard, dont le tapage impérieux n'est point la manière. Remarquez bien que ce qu'il propose, il ne l'impose pas : il n'a pas, il ne veut pas avoir cette tyrannie ; il le propose, comme c'était son droit, et s'il va jusqu'à le conseiller, ce n'est point en son nom seul, mais au nom de la commission du Dictionnaire, dont il fait partie. C'est un vœu naturel, réfléchi et raisonné de rapporteur général, rien de moins et rien de plus. La discussion est ouverte : les minorités, quelles qu'elles soient, radicales ou conservatrices, peuvent intervenir et réclamer. Au fond, c'est le suffrage universel, c'est-à-dire l'usage, qui décidera. Nous avons notre orthographe, et la plupart d'entre nous, qui la savent plus ou moins, — je parle pour moi, — ont passé l'âge où l'on en apprend une autre. Ainsi, en ce qui me concerne, je garderai toujours une espèce de culte aux consonnes doubles et triples ; je maintiendrai soigneusement l'*y*, qui est une jolie lettre, intéressante ; j'écrirai obstinément *psychologie* et non pas, comme feu Cousin, *psychologie*, quand ce ne serait que pour mettre une différence de plus entre Platon et lui ; je ne me résoudrai jamais à écrire de M. Un Tel que c'est un *pan* et non pas un *paon*, de tel autre, que c'est un *tan* et non pas un *taon* ; je conserverai le tiret de mon enfance entre casse et tête, dans casse-tête, pour mieux me rappeler mes impressions, quand j'apprenais l'orthographe par principes : Écrivez... N'écrivez pas... vous vous souvenez. Mais, si nous avons eu, si nous avons toujours notre orthographe habituelle et invétérée, nos arrière-neveux

auront la leur, moins farouche et moins hérissée, je me plais à le croire. Commençons à planter l'orthographe nouvelle ou laissons-la planter sous nos yeux, sans trop de mauvaise humeur. Ils nous devront au moins cet ombrage; ils diront de nous : " C'étaient de braves gens, qui étaient encore bien routiniers; mais ils ont pourtant adouci l'internat, ôté quelques chardons au champ de la grammaire et quelques épines aux buissons de l'orthographe, sans nuire à la fleur éternelle, au bel églantier toujours vivace du parler de France; ils ont été des grammairiens moins étroits et moins féroces que leurs devanciers." Qui sait? nos petits-fils seront peut-être reconnaissants à M. Gréard et à la commission du Dictionnaire! Tout arrive.

S.

VARIÉTÉS

UN POLITICIEN FRANÇAIS

M. Edouard Rod, dont l'intelligence souple, diverse, un peu inquiète, a touché, avec bonheur, à des sujets très différents, nous raconte aujourd'hui le roman d'un député. Les coulisses de la politique, surtout depuis que notre démocratie passe par des périodes alternées d'organisation et de décomposition, auraient dû, semble-t-il, tenter un peu plus tôt le talent des romanciers. Quelques-uns, et non des moins considérables, sont passés tout près du Palais-Bourbon; mais, sans doute, par l'effet d'une délicatesse que l'on comprend sans peine, ils n'ont pas voulu entrer. M. Paul Bourget consent à nous décrire la figure extérieure et les pensées intimes de M. de Poyanne, lorsque ce député de la Droite, connu pour la beauté de son socialisme chrétien, va soupirer rue Matignon, dans le petit salon bleu et blanc de Mme de Tillières, maîtresse charmante et très idéaliste; mais il refuse — et nous n'avons pas le courage de le blâmer tout à fait — de suivre son personnage dans cette salle étouffante et tonitruante où le jour blafard, qui tombe du plafond vitré, colore les visages de teintes blêmes, encore pâlies par le rouge vif des tapis et des banquettes, et où les haines, les convoitises, les passions s'irritent et s'exaspèrent, tandis que, du haut de la tribune, les paroles pleuvent sans trêve sur les cerveaux surexcités... Depuis *Numa Roumestan*, de M. Alphonse Daudet; *Monsieur le Ministre* et *Candidat*, de M. Jules Claretie, personne ne nous a parlé, autrement que par accident et comme en passant, de la politique et des politiciens. Avec ces deux romans, il convient de citer *Noirs et Rouges* de M. Victor Cherbuliez. Il y a, dans ce

récit, un petit tableau de mœurs radicales qui, dans sa sobriété spirituelle, est tout à fait remarquable de justesse et de précision.

Mais *Numa Roumestan* date de 1881; *Monsieur le Ministre* fut publié en 1881, et joué en 1883. *Noirs et Rouges* parurent en 1880. Or, depuis ce temps, les hommes et les choses ont notablement changé. Numa Roumestan est mort, et sa postérité vaut moins que lui. Au fond, c'était un brave homme que ce sonore Méridional. Il était parfois insupportable avec sa faconde bourdonnante, les gestes désordonnés de ses bras courts, sa cordialité envahissante, sa rondeur sans-gêne, et sa rouerie naïve de commis-voyageur en spiritueux. Il faisait le désespoir des lettrés par son emphase essoufflée, son éloquence désordonnée, ses périodes mal bâties et ses métaphores incohérentes. Mais il avait le cœur chaud, la physionomie ouverte, un élan qui l'a porté plus d'une fois où il ne croyait pas aller, et l'a fait en quelque sorte dépasser son mérite, un instinct généreux par lequel il était peut-être digne de sa fortune et de sa popularité. Il ne pensait pas lorsqu'il ne parlait pas, a dit le peintre impitoyable qui a fixé ses traits. C'est possible. Mais comme le genre d'éloquence qu'il avait adopté exigeait un effort perpétuel vers le sublime, il s'en suivait que le tour habituel de ses pensées dirigeait nécessairement sa conduite vers un certain idéal. La rhétorique est la vertu de ceux qui n'en ont pas. Roumestan avait été amené, par l'habitude des péroraisons vibrantes, à considérer certains principes comme des articles de foi. Quand il montait à la tribune, il se transfigurait; ce n'était plus le même homme qui venait de manger la brandade avec l'ami Bompard ou de sabler le champagne en compagnie de la petite Bachellery (du Vaudeville); il avait la religion de la liberté, le culte de la patrie, l'amour sincère de l'ordre, et bien souvent sa parole allait atteindre, au delà de l'étroite enceinte du Parlement, l'âme charmée du peuple attentif. C'est l'homme des foules, disaient les délicats. Soit. Mais on ne saisit pas les foules d'une prise solide et durable, si l'on n'est pas capable de ces émotions généreuses qui font battre le cœur des hommes assemblés. Pauvre Numa! Nous avons bien sujet de le regretter maintenant; car ses peccadilles sont vénielles à côté de ce que nous voyons. La Chambre, qu'il secouait de ses apostrophes et animait de ses saillies, est devenue plus morose, sans devenir, pour cela, plus austère. Une ère nouvelle, peu glorieuse, commença pour le Parlement. Peu à peu, à mesure que les années se succédaient et que les nouvelles couches (on a dit

aussi les "nouvelles bouches") montaient à l'assaut des places convoitées, un changement sensible apparaissait dans l'esprit et dans les dispositions du personnel politique. Le règne des bons bohèmes, buveurs de bocks, casseurs de vitres et déclamateurs convaincus, était fini. Les anciens "bousingots", les bons diables, désormais dédaignés, cédèrent la place à des politiciens nouveau style, à des messieurs solennels, volontiers hautains et bellâtres, froids et réservés, affectant des airs diplomatiques, parfois souriants, mais, en réalité, très pontifes et un peu féroces. Il sembla que la politique et la vulgaire probité fussent deux choses bien distinctes, et les intrigues les plus tortueuses serpentèrent dans les couloirs. Plusieurs radicaux pensèrent comme autrefois le cardinal de Retz, que "les scrupules et la grandeur ont été de tout temps incompatibles, et que ces faibles prétextes d'une prudence ordinaire sont plus propres à débiter à l'école du peuple qu'à celle des grands seigneurs...". Quelques-uns se dirent peut-être *in petto*, toujours comme le célèbre cardinal : "Je sais bien que je ne suis qu'un coquin. Mais je le veux être parce que j'y trouve du plaisir. Je sais que trois ou quatre personnes me connaissent et me méprisent ; mais je m'en console par la satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le reste du monde." On vit des avocats du Morvan, des vétérinaires de la Sologne, des médecins de la Bresse et des apothicaires du pays de Caux jouer au Mazarin. Les recommandations de Numa Roumestan ne furent suivies que sur un seul point. Comme ce gai compère était aussi indulgent qu'Henri IV pour les fredaines et les buveries, on se jeta tête baissée dans le corps de ballet et dans la figuration des petits théâtres. Seulement, les Athéniens d'autrefois déjeûnaient d'une tête de sardine et dinaient d'une demi-douzaine d'olives. Ceux d'aujourd'hui déjeûnèrent chez Durand, dînèrent à la Maison Dorée, mangèrent des écrivisses et autres choses encore, en cabinet particulier avec des personnes qui avaient de belles dents et un grand appétit. Leurs appointements, déjà entamés par les secours aux orphelins, les récompenses aux pompiers et les gratifications aux Sociétés de gymnastique, ne purent suffire à ces élégances. D'où les factures impayées, les plaintes à la questure, la saisie-arrêt sur l'indemnité parlementaire, la "dèche" noire ; et, tout à coup, la venue libératrice d'Arton, les chèques... On sait le reste. Quel dommage qu'un romancier n'ait pas fréquenté assidûment, depuis deux ans, les couloirs de la Chambre, ce fameux salon de la Paix, étrange bazar, où les honnêtes gens réussissent quelquefois à pénétrer, malgré la sévère consigne des

gardiens, et que M. Edmond Frank décrivait l'autre jour, dans la *Revue Bleue*, avec tant de malice et d'esprit ! Cohue de politiciens inouïs et d'indéfinissables "publicistes", rendez-vous des marchands de suffrages et des marchands de nouvelles, conciliabule mystérieux où des courtiers interlopes, presque tous chevaliers de la Légion-d'Honneur ou officiers d'Académie, chuchotaient à l'oreille des députés "fêtards" des sommes fantastiques, prometteuses de jouissances, ce coin de Paris, plein de cadavres et de mouches, attendait un Balzac, qui s'est obstiné à ne pas venir. Il y avait là une belle occasion d'être prophète en son pays. Maintenant, il est un peu tard. La terrible éruption de Panama dénonce suffisamment les poisons qui circulaient dans nos veines. Et quel homme de génie pourrait rivaliser de fécondité et d'invention avec le prodigieux roman-feuilleton, rédigé sans art par ceux-là mêmes qui en furent les acteurs, et dont nous lisons chaque matin, dans le Bulletin politique et judiciaire de notre journal, les saisissantes péripéties ?

LE PROFESSORAT

M. le principal E. T. Rouleau, de l'École Normale Laval de Québec, vient de faire paraître, en vue de l'Exposition de Chicago, une brochure fort intéressante ayant trait au fonctionnement de nos écoles normales.

M. Rouleau, dont les vues sont certainement plus larges et plus pratiques que celles de beaucoup de ses confrères, cite des pages éloquentes de Mgr. Spalding, évêque de Peoria (Illinois).

Voici les principaux passages de ces citations :

L'État, en créant le système d'écoles publiques, qui fournit à tout enfant l'occasion de s'instruire, donne à l'activité humaine une impulsion analogue à celle que les rayons d'un soleil de printemps donne aux eaux, en les délivrant de la prison de glace et de neige dans laquelle l'hiver les tenait enchaînées. Une connaissance plus élevée de la valeur de la vie terrestre a été la conséquence de ce système, et l'éducation a vu s'ouvrir de nouveaux horizons. L'instituteur, qui d'abord était un esclave et plus tard un ouvrier inférieur, est monté en dignité, et, à mesure que les hommes deviendront plus éclairés, sa profession deviendra plus noble et ses fonctions seront mieux appréciées ; on lui demandera des travaux plus parfaits, et, pour accomplir cette tâche, la classe enseignante comprendra qu'il lui est nécessaire d'acquiescer une valeur intellectuelle plus considérable. L'éducation est devenue une science, et l'enseignement un art qui ne peut être exercé d'une manière intelligente que par ceux qui sont tout à fait versés dans cette science. Il y a un siècle, on croyait généralement

qu'il suffisait de savoir une chose pour pouvoir l'enseigner ; mais, maintenant, il est évident pour tous que la connaissance n'est pas nécessairement la *savoir faire*, et que l'instituteur doit non seulement connaître ce qu'il enseigne, mais aussi *savoir communiquer ce qu'il sait*.....

Autrefois, l'instituteur apprenait son art en expérimentant sur les âmes des enfants, comme les médecins apprenaient la pratique de leur profession par des expériences sur les corps de leurs semblables. C'était la *méthode empirique*, qui est remplacée partout par la méthode rationnelle, depuis que nous avons commencé à étudier sérieusement l'histoire de l'éducation et des principes qui sont la base de la pédagogie. Il nous est permis d'espérer que nous sommes tout près du jour où l'on considérera comme *criminel* le fait de confier les enfants à ceux qui ignorent la science et l'art de l'éducation. Comme le prêtre et le médecin, l'instituteur doit avoir une *formation spéciale*, et par conséquent il doit y avoir des *écoles de pédagogie*, comme il y a des *collèges de théologie et de médecine*. *L'école normale est aussi essentielle au système d'éducation que l'école élémentaire, le collège ou l'université.*

L'espèce d'école qui forme les meilleurs hommes et les meilleures femmes aura le dessus. Nous vivons dans un siècle de raisonnement inductif, d'expérience et d'observation, et nos théories ne prévaudront que si l'application de nos principes est justifiée par les résultats.

Après avoir fait ressortir l'inanité d'une éducation purement matérialiste et les besoins métaphysiques de l'homme, Mgr. Spalding se plaint de ce que même l'enseignement religieux laisse à désirer dans les écoles catholiques aux États-Unis. Cet examen de conscience a son actualité ici comme là-bas. Voilà pourquoi nous croyons devoir le reproduire :

Notre méthode d'enseigner la religion, qui est pourtant le trait caractéristique de nos écoles, ne prête-t-elle pas à une juste critique ? Les enfants apprennent par cœur une multitude de définitions qu'il leur est impossible de comprendre ; et, s'ils peuvent répondre à toutes les questions du catéchisme, ils se persuadent facilement qu'ils savent leur religion. Mais comme ces notions qu'ils ont acquises ainsi sont pour la plupart complètement incomprises, elles ne peuvent contribuer à la croissance intellectuelle et sont trop souvent bientôt oubliées. C'est ainsi, d'après moi, que sont semés les germes de l'indifférence et de l'ignorance en matière religieuse. Il est presque fatal de croire que nous connaissons une chose, car ce qui est connu cesse d'intéresser ; mais croire qu'être capables de répéter des phrases dont nous ne comprenons pas les mots c'est savoir, ce n'est pas seulement une illusion, mais une sorte de perversion de l'esprit. *Savoir par cœur n'est pas du tout savoir, et c'est une des premières leçons que l'enfant doit apprendre.* Aucun enseignement ne doit être rendu plus attrayant pour la jeunesse que l'enseignement de la religion ; car la jeunesse est pleine de foi, d'espérance et de charité. Les cieux et la terre sont pour eux un miracle perpétuel. La coquille, quelque éloignée qu'elle soit de

l'océan, appliquée à l'oreille, nous en rapporte les murmures ; de même pour l'enfant, l'univers vit du souffle de Dieu. Quand le ciel est ainsi autour de lui, n'est-ce pas une erreur de remplir sa mémoire d'abstractions qui ne peuvent toucher ni son cœur, ni inspirer son imagination, ni élever son âme ? Et ce n'est qu'un exemple de la fausseté et des imperfections des méthodes par lesquelles tout notre enseignement est entravé et dans nos écoles communes et dans nos écoles confessionnelles.....

L'instituteur fait l'école. Il en est comme le *moule vivant*. Le système n'est qu'un mécanisme. Il y a des hommes avec lesquels il suffit de venir en contact intime pour recevoir une éducation de première classe, et il y a des universités où l'on peut passer des années et n'en rapporter qu'une stupidité acquise pire et plus irrémédiable que le caractère naturel.....

Milton était un grand génie ; il s'intéressa beaucoup et à la théorie et à la pratique de l'éducation, mais, comme instituteur, il n'eut pas de succès remarquables. Bossuet et Fénelon, sur le génie et le savoir desquels il ne peut y avoir deux opinions, ont véritablement échoué comme éducateurs pratiques.

L'éminent prélat constate que les catholiques des États-Unis ont un système d'éducation à eux en propre, comprenant à peu près 4,000 écoles de toutes catégories, où 700,000 élèves au moins reçoivent l'instruction. Aussi, l'épiscopat américain porte-t-il une attention toute particulière à l'éducation, et le troisième concile plénier a émis des opinions très larges sur l'organisation des écoles, exigeant avant tout la compétence des professeurs, recommandant l'établissement d'écoles normales pour former des maîtres, se montrant particulièrement sévère pour les couvents. Qu'on lise plutôt ce que dit l'évêque de Peoria :

Le troisième Concile plénier va plus loin. Le prêtre, quoique sa charge exige qu'il soit *un instituteur*, n'est que par exception *un maître d'école*. Le fardeau de l'œuvre scolaire est porté par d'autres ; et si nos écoles doivent être améliorées, *c'est aux maîtres d'école à réaliser ce progrès.* C'est pourquoi les décrets du Concile requièrent que *des écoles normales, vrais séminaires d'instituteurs, soient établies* et, s'il en est nécessaire, *qu'on recoure à l'autorité de la Sacré-Congrégation.*

Les titulaires de nos écoles paroissiales sont presque tous des religieuses, comme ce sont généralement des femmes qui enseignent dans les écoles publiques. *Je ne m'occuperai pas ici de l'effet que produira cet enseignement féminin sur notre caractère national.* Les causes qui ont amené cet état de choses paraissent devoir continuer ; et si nous désirons réellement améliorer nos écoles paroissiales, *il nous faut trouver quelques moyens pour augmenter l'efficacité de l'enseignement des communautés de femmes.* Je n'ai pas besoin de louer nos religieuses catholiques : elles sont la gloire de l'Église et l'honneur de la nature humaine. Mais *une bonne religieuse n'est pas par le fait même une bonne*

institutrice. Comme les hommes faibles ayant l'autorité sont plus de mal que les méchants, de même rien n'est si pernicieux dans une institutrice que l'incompétence.

N'est-ce pas cruel, n'est-ce pas criminel de laisser ces dames virginales entier non préparées dans une salle de classe ?

Une Ecole normale centrale, sorte d'université éducative, devrait être établie, et les professeurs les plus compétents, hommes ou femmes, laïques ou prêtres, devraient être appelés à en remplir les chaires. Les salles de conférences et de classes devraient être dans un corps de logis central, et les différentes communautés de femmes devraient ériger alentour des maisons pour les jeunes religieuses. Elles y vivraient suivant les prescriptions de leurs règles respectives et ne se rencontreraient qu'aux salles des conférences et des classes. Si quelque catholique ayant de l'intelligence et de l'argent pouvait être amené à construire l'édifice central et à fonder trois ou quatre chaires, les communautés pourraient facilement supporter les dépenses nécessitées par l'érection de leurs propres maisons.

Une Ecole normale semblable pour les hommes devrait aussi être fondée. Nos séminaires, nos collèges et nos lycées sont suffisamment nombreux pour rendre la chose pratique. Qui d'entre ceux qui ont été instruits dans nos institutions ne réfléchit pas avec amertume dans l'âme sur l'incompétence de quelques-uns des professeurs qui lui étaient imposés ? Qui pourrait dire le nombre de ceux qui ont été détournés de l'étude par les fausses méthodes de l'enseignement auquel ils ont été forcés de se soumettre ?

Que n'avons-nous ici des évêques de cette trempe ?

MAGISTER.

Il vient de transpirer à Québec un scandale qu'on a essayé d'étouffer par tous les moyens, et qui, par certains côtés, jette dans l'ombre l'affaire Guyhot. Nous sommes en ce moment à recueillir les détails, et dans quelques jours il y aura sur prise dans Landernau.

Afin de stimuler le zèle de nos fermiers et promouvoir la culture du tabac dans ce pays sur une plus grande échelle, M. J. M. Fortier fait l'importation directe de véritable graine de tabac de la Havane et en fournira gratuitement à ceux qui en feront la demande, soit personnellement soit par lettre, à son adresse, 149 Rue St. Maurice.

Un journal américain contient ce qui suit :

Mgr. Fabre, archevêque de Montréal, a ordonné à M. l'abbé Baillargé, de Joliette, de cesser la polémique dans laquelle il s'était engagé avec M. Louis Fréchette, poète lauréat, au sujet de l'éducation donnée dans les collèges canadiens.

"La polémique est devenue trop personnelle," a dit Mgr. Fabre, pour motiver son ordre à M. Baillargé.

Notre confrère fait erreur.

"La polémique est devenue trop générale."

Voilà ce qu'a dû dire Mgr. Fabre.

UN EDUCATEUR NATIONAL

(Suite)

L'ensemble de nos lois scolaires ne sera complet que lorsque le Parlement aura voté la loi des Universités." Ce sont elles qui, dans les grandes cités de la France, briseront la chaîne de servitude qui rive la province à Paris, sans pour cela rompre le lien vital qui les unit ; qui ranimeront l'esprit agonisant des vieilles races par qui vécut l'harmonieux génie de la France ; qui allumeront enfin sur toute l'étendue du territoire quelques foyers intenses de vie scientifique, auxquels viendront prendre flamme à leur tour les flambeaux, humbles mais innombrables, du collège ou de l'école primaire. Organismes complexes et concrets, les Universités auront un corps de professeurs et un corps d'étudiants, liés étroitement par la communion des intérêts et des aspirations. Toutes les parties du savoir, séparées mais non disjointes, se fondront dans une harmonie qui sera l'âme même de l'Université. C'est ainsi qu'autonomes, personnes morales encore plus que personnes civiles, les Universités nouvelles ne seront plus les serves d'un pouvoir passager et brutal, mais les vraies institutrices de la démocratie. Héritières et créatrices de l'idéal national, elles sauront ne pas oublier que si leur objet est d'élaborer la science pure, leur mission est de former l'élite de la race, le pouvoir de demain, l'étudiant.

IV

NECESSITÉ DE L'INDIVIDUALISME.

L'étudiant ! Quelle pensée un peu soucieuse de l'avenir ne s'est arrêtée sur ce mot ? Celui qui dans dix ans sera professeur, médecin, avocat, ingénieur, député, ministre et plus encore peut-être, — celui-là aujourd'hui, mal nourri, mal logé, s'agite dans une mauvaise chambre d'hôtel, discute dans un café, rêve sur les gradins d'un amphithéâtre. Hier, il portait la tunique, le képi, les gros souliers ferrés : aujourd'hui, il est mis comme tout le monde, et la vie tout entière s'ouvre devant lui, à plein horizon ! Il peut faire tout ce qu'il veut : mais sera-t-il plus sage dans son ivresse de liberté que le marin à terre ou le prisonnier hors des murs ? Il est libre, mais il est seul, dans ce grand désert grouillant qui est Paris. Parmi tant de visages, il n'y a ni la famille, ni l'amour, ni même souvent l'amitié. Il y a le plaisir bête, mais facile ; il y a la promiscuité banale, mais enlaidissante. Et quand il se retourne vers la beauté pure de la science, et qu'il veut se livrer à elle avec l'appétit sublime de la dix-huitième année, devant lui se dresse l'examen ou le concours, avec leur cortège d'ignobles servitudes ! Certes, les livres sont beaux, mais comme ils se contredisent entre eux et plus encore avec le réel ! Solitude du cœur, solitude de l'esprit, solitude aussi du corps dans la misère, si elle vient ! Qui rendra à cette âme tragiquement troublée de tant de dégoûts et d'amertumes le sentiment chaud et vivant de la solidarité dans la liberté ? Qui l'empêchera de devenir durement égoïste ou sauvagement réfractaire ?

Émouvant problème, le plus obscur et le plus douloureux de tous ! Comment détruire cette misère sentimentale, cette détresse intellectuelle ? Commençons modestement par supprimer certaines conditions générales des études, qui sont désastreuses. Au lieu d'entasser dans Paris, loin des visages aimés et du sol natal, des milliers de jeunes gens de toutes les provinces, attachons-les fortement aux Universités régionales : ils y retrouveront des figures amies, ils y respireront du moins encore l'air du pays. Puis éparignons-leur les promiscuités de l'hôtel garni, les longues

flâneries du café ou de la brasserie, l'isolement dans le tapage. Bâtissons pour eux des logis sains et libres, aidons-les à créer un cercle de réunion, de causerie, de lecture : faisons des *maisons d'étudiants* et la *Maison des étudiants*. Établissons entre l'étudiant et son protecteur naturel, le professeur, une intimité réelle et efficace. Que le professeur ne croie pas sa tâche accomplie quand il a fait son cours *ex cathedra* pendant une heure ! Sa vraie mission commence alors, sa mission d'éducateur social, qui recueillera les confessions et les prières, qui portera le réconfort avec la lumière dans tant d'âmes obscures et hésitantes qui recevra d'elles, en retour, vie et chaleur. Encourageons enfin les étudiants à se connaître entre eux : qu'ils brisent résolument ces barrières fictives que les différences d'éducation, d'origine ou d'études, que la morgue ou la mode, la politique ou la religion, que la timidité même ont élevées ; qu'ils s'apprécient et s'entraident en frères, par l'esprit comme par le cœur. Il faut que l'ensemble des étudiants forme une famille dont tous les membres seront solidaires, sans pour cela cesser d'être des individus. Une *Association générale des étudiants* est donc nécessaire dans chaque Université. On sait comment elles ont jailli spontanément du sol français avec les Universités nouvelles, combien leur croissance a été rapide et leur expansion féconde. Nul plus que M. Lavissee n'a contribué à les rendre populaires, dans l'heure encore incertaine des débuts.

Mais à quoi serviraient tant de réformes collectives, si elles ne s'adressaient pas à des *individus* ? " L'office de l'enseignement supérieur est avant tout de créer des esprits libres." Brisons donc pour eux la servitude des examens et des formules, invitons-les, incitons-les à l'effort personnel. Qu'ils naissent, ces hommes libres, nous n'en serons pas effrayés. Avec le séduisant et profond Maurice Barrès, il n'y a pas de partisan plus acharné de la " culture du Moi " que M. Ernest Lavissee. Pour tous les deux, il faut que l'adolescent commence par reviser toutes les doctrines reçues au lycée. Ces doctrines, dont l'encombrement les sages de tant de siècles, il en délivrera ses épaules opprimées pour prendre haleine à son aise.

" Si le collégien doit être un croyant, l'étudiant doit être un sceptique... Vous devez pratiquer sans cesse la méthode de l'examen perpétuel des choses ; à ce prix seulement vous serez des esprits libres, et vous sentirez la vie avec cette vivacité d'impressions qui fait le professeur et l'écrivain. Il y a des générations qui se taisent et laissent une lacune dans l'histoire intellectuelle. Vous serez une génération de cette sorte, si vous ne savez pas conquérir l'indépendance de votre esprit et lui assurer le moyen de travailler."

Le doute raisonné sur tous les objets de la connaissance et de la vie, voilà la première démarche nécessaire de l'étudiant : par elle s'accomplit l'affranchissement du Moi. Il faut maintenant le cultiver, le sauver des promiscuités ambiantes ; il faut que l'étudiant trouve, avec le sens de sa propre destinée, l'harmonie qui accompagne toute activité supérieure. Quand il aura ainsi constitué son âme en face de la science et de la vie, qu'il retourne vers ces puissances nourrices, qu'il s'y alimente de tout ce qu'elles ont d'éternel et de nouveau. Qu'il maintienne toujours au-dessus des besoins spéciales le libre exercice de son esprit, qu'il brise sans cesse les cristallisations de l'habitude ou du métier, qu'il mêle le présent au passé, l'histoire qui se fait à l'histoire qui s'est faite. S'il veut comprendre les démocraties du passé, qu'il ne craigne pas de se mêler à nos réunions publiques ; s'il veut pénétrer l'ascétisme catholique d'autrefois, qu'il entre aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, qu'il écoute ces voix effrayantes. Mais on ne comprend bien qu'en aimant. Qu'il aime donc la vie sociale ; qu'au-delà de l'effort personnel et de la culture du Moi, il perçoive la grande

solidarité humaine, que son cœur soit avec le peuple pour le secourir et s'en faire aimer. Alors seulement il commencera à devenir un véritable *individu*, c'est-à-dire à la fois *soi-même et les autres*. Le jour où toute une génération sera composée d'individus véritables, on verra se lever l'aurore d'une grande époque. L'aristocratie intellectuelle sera réalisée, et seront vraies alors les paroles d'Élisabeth Browning : " Le monde est vieux, mais ce vieux monde attend sa rénovation. Pour cela, il faut que des cœurs nouveaux prennent vie individuellement, se multiplient et se développent en nouvelles dynasties de la race humaine. Alors naîtront spontanément de nouvelles Églises, de nouvelles économies, de nouvelles lois respectueuses de la liberté, de nouvelles sociétés d'où le mensonge sera exclu. Dieu fera toutes choses nouvelles." L'intelligence, illuminée par l'amour, fécondera le nouveau monde spirituel.

C'est ainsi que la haute image de l'Université démocratique se dresse lentement au-dessus des contradictions du siècle. Sans doute, dans cette image, l'avenir se mêle trop souvent encore au présent. Mais les grands aspects de l'édifice s'imposent déjà. L'Université a secoué les tyrannies du passé : elle s'est renouvelée avec le monde. Elle apparaît chaque jour davantage comme la seule puissance morale capable de succéder à l'Église. Ainsi que l'Église, elle s'adresse à tous les esprits et à tous les cœurs, elle sort du peuple et elle y retourne, et le mot " Université " n'a pas moins d'extension que le mot de " Catholicité ". Comme l'Église aussi, elle est une hiérarchie et une discipline sociale, mais combien plus en harmonie avec l'esprit nouveau !

(A suivre)

L'ART, revue bi-mensuelle illustrée, 8, boulevard des Capucines, Paris.

Sommaire du No. 694 (15 avril 1893).

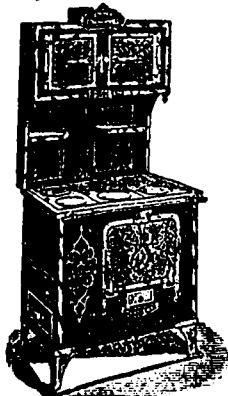
TEXTE. — Frédéric Spitzer, Notes et souvenirs, par Edmond Bonnaffé. — " Le Roman de la Rose," avec les illustrations de 1493, par F. Lhomme. — A propos d'un ivoire offert au Musée du Louvre (fin), par Emile Molinier. — Notre Bibliothèque. — Courrier dramatique, par Emile Stroullig. — Courrier de L'Art. — Bulletin bibliographique.

GRAVURES HORS TEXTE. — Lady Marie-Catherine Pelham Clinton, eau-forte de P. Lucas, d'après Sir Joshua Reynolds. (Le placement de cette gravure sera ultérieurement indiqué.) — Collection Spitzer. La Vierge, l'Enfant Jésus et Saint Jean : Aiguères. — Salières, émaux peints, par Pierre Raymond. — Portrait d'un Réformateur, émail peint, par Léonard Limosin. (A placer en regard de la page 276.)

GRAVURES DANS LE TEXTE. — Grands plats en faïence hispano-moresque ; — Grands plats en faïence de Deruta ; Plat en faïence de Faenza ; Grand plat en faïence de Castel-Durante ; — Grands plats en faïence d'Urbino. (Collection Spitzer). — Dix illustrations du " Roman de la Rose ". — Couverture d'évangélique. — Château de Clos-Lucé.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS
DE LA PUISSANCE

MEDAILLE D'ARGENT



Conteneur 1876.

Et Poeles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

NAPOLEON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

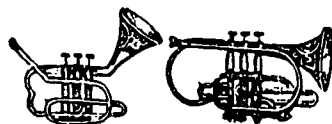
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francals d'Amérique.



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et Importateur **D'Instruments de Musique**

Harpos à vendre et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notr e-Dame, MONTREAL

MORTON, PHILLIPS & CO.

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accents necessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers,
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

| | |
|-------------------------------|--------------|
| CAPITAL..... | \$15,000,000 |
| FONDS INVESTIS..... | 52,053,716 |
| FONDS INVESTIS EN CANADA..... | 4,599,753 |
| REVENU ANNUEL..... | 12,000,000 |

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleurs compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

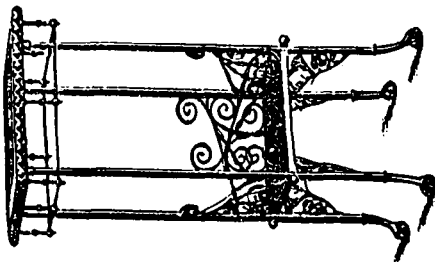
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

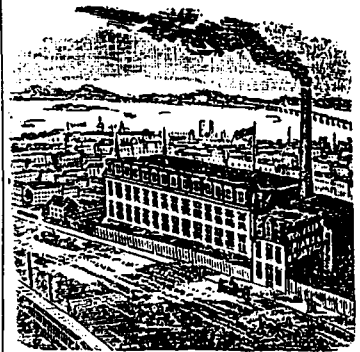
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de me-
bles de toutes sortes à des prix
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,

MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seules et sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel.

Morbleu! J'ai cru qu'ils étaient deux!

LE GRAND SUCCES DE SALLARD
AU PARC SOHMER

PRIX - 35 CENTS.

A. FILIATREULT, Editeur, - 312 rue Craig, MONTREAL.

BOITE 324.